



No de résolution
ou annotation :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue mardi le 5 septembre 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Benoit Bibeau, conseiller
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, greffier-trésorier

Est absent :

Vincent Lavallée, conseiller

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Treize (13) personnes assistent à la séance.

02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-09-23

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) Séance ordinaire du 21 août 2023
- 4- Correspondance pour décision
 - a) SABL - demande de prolongation de l'entente contractuelle pour l'opération du camping
 - b) Demande de locations de salle pour le Studio 101 de CJSO
 - c) Offre de publicité pour souligner les 45 ans du journal *Les 2 Rives*
 - d) Demande d'appui de la municipalité de La Macaza relativement à l'interdiction des maisons flottantes ou de leur usage
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 16 août 2023
 - ii) Demande de PIIA, nouveau lotissement 669 chemin du Chenal-du-Moine
- 8- Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
- 9- Refinancement du règlement n° 525-2017, relatif au renouvellement des infrastructures sur la rue Dupont et financement du règlement n° 568-2023 concernant le pavage de la rue de la Rive



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- a) Résolution de concordance, de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 007 300 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2023
- b) Résolution d'adjudication relativement à un emprunt par billets au montant de 1 007 300 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2023
- 10- Contrat gestion *Aquatech* ajout p.p.6
- 11- Télémétrie, acquisition d'un module Volucalc
- 12- Dépôt du rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable
- 13- Fonds de développement des territoires (FDT), dépôt d'un projet déménagement et acquisition d'un nouvel écran numérique double face
- 14- Fourniture et installation d'une clôture au parc Henri-Letendre
- 15- Dépôt d'un projet dans le cadre du PNHA 2023
- 16- Projet Aînés actifs automne 2023
- 17- Autres affaires
 - a) Résultats du concours de photos
- 18- Questions du public
- 19- Levée de la séance

ADOPTÉE

03- ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-09-23

-Séance ordinaire du 21 août 2023

Il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

04- CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-09-23

-04 a) SABL - demande de prolongation de l'entente contractuelle pour l'opération du camping

Le Conseil prend connaissance d'une correspondance du président du conseil d'administration de la SABL demandant une prolongation de l'entente contractuelle entre la municipalité et la SABL concernant la gestion du camping.

CONSIDÉRANT QUE le droit de superficie consentie en 1996 était d'une durée de quarante (40) ans;

CONSIDÉRANT QUE l'entente devant se terminer d'ici une douzaine d'années ne permet pas à la SABL d'obtenir de nouveaux prêts pour améliorer les installations sur une longue période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROLONGER de 28 ans le droit de superficie actuellement concédé à 40 ans pour se terminer dans 40 ans;

DE MANDATER le notaire de l'acheteur, M^e Patrick Lesieur, à faire les modifications nécessaires à l'entente le tout aux frais de la SABL;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'acte de droit de superficie amendé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTÉE

04-09-23

-04 b) Demande de locations de salle pour le Studio 101 de CJSO

CONSIDÉRANT QUE la station de radio locale CJSO souhaite tenir leur évènement Studio 101, pour l'automne 2023 ainsi que l'hiver et le printemps 2024;

CONSIDÉRANT QU'il s'agira d'une belle visibilité pour la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LOUER à CJSO la grande salle communautaire les lundi 2 octobre 2023, lundi 6 novembre 2023, lundi 4 décembre 2023 et lundi 5 février 2024, lundi 11 mars 2024, lundi 1^{er} avril 2024, lundi 6 mai 2024 et lundi 3 juin 2024 au coût de 250 \$ plus taxes, par évènement incluant le ménage, le montage et démontage de la salle.

ADOPTÉE

05-09-23

-04 c) Offre de publicité pour souligner les 45 ans du journal *Les 2 Rives*

Le Conseil prend connaissance de l'offre de publicité soulignant les 45 ans du journal *Les 2 Rives*.

CONSIDÉRANT QUE le journal *Les 2 Rives* réalisera un cahier souvenir spécial soulignant le 45^e anniversaire de fondation du journal local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel réserve un espace publicitaire d'un huitième de page au coût de 285 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

06-09-23

-04 d) Demande d'appui de la municipalité de La Macaza relativement à l'interdiction des maisons flottantes ou de leur usage

CONSIDÉRANT QUE le nouveau type d'embarcation flottant, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants », semble prendre de l'ampleur;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en l'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupé;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement notamment en perturbant les poissons et la faune locaux ainsi qu'en perturbant l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la municipalité de la Macaza;

DE DEMANDER aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées *maisons flottantes* ou *logements flottants* ou de prévoir un encadrement réglementaire notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec ;

QUE la présente résolution soit envoyée à Louis Plamondon, *député fédéral*, à Jean-Bernard Émond, *député provincial*, au *ministre des Ressources naturelles et des Forêts*, au *ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs* et au *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*.

ADOPTÉE

05- CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

07-09-23

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la correspondance soit versée aux archives.

ADOPTÉE

06- ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

08-09-23

CONSIDÉRANT le dépôt, par le greffier-trésorier, du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018;

CONSIDÉRANT que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 70 424,05 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois d'août 2023 ainsi qu'un déboursé de 1 444,06 \$ pour la période comprise entre le 22 août 2023 et le 5 septembre 2023;

D'AUTORISER l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 22 août 2023 au 5 septembre 2023 pour un montant de 240 276,99 \$.

ADOPTÉE

07- COMITÉS MUNICIPAUX

-Comité consultatif d'urbanisme

09-09-23

-07 a) Dépôt du procès-verbal de la séance du 16 août 2023



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

10-09-23

-07 b) Demande de PIIA, nouveau lotissement 669 chemin du Chenal-du-Moine

La présente demande consiste à statuer sur un projet de lotissement en subdivisant le lot 4 798 907, créant ainsi deux nouveaux lots.

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure consistant à autoriser deux bâtiments principaux sur lot 4 798 907 a été refusée via la résolution 08-04-22;

CONSIDÉRANT le projet de lotissement, tel que présenté par M. Michael Comeau, arpenteur-géomètre de *Géoterra*, sous les minutes 2554, en date du 16 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement est conforme au règlement de lotissement n° 437-2009, plus particulièrement aux articles 26, 28 et 42, soit la largeur minimale, la superficie et l'orientation des lots;

CONSIDÉRANT QUE suivant le nouveau lotissement, le bâtiment accessoire de type garage autorisé en 2020 sera transformé en un bâtiment principal et sera alors conforme au règlement de zonage et son implantation, conformément à la grille de spécification ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et que l'ensemble des documents furent déposés lors de la demande.

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT les avis juridiques reçus dans le cadre de ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 16 août 2023 d'accepter le projet tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le projet de lotissement, tel que représenté sur le plan préparé par M. Michael Comeau, arpenteur-géomètre de *Géoterra*, sous les minutes 2554, en date du 16 février 2023.

ADOPTÉE

8- RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

11-09-23

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la *Fédération québécoise des municipalités (FQM)* a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la *Fédération canadienne des municipalités (FCM)* a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leurs budgets;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au *ministre des Finances du Québec*, M. Éric Girard, à la *ministre des Affaires municipales du Québec*, M^{me} Andrée Laforest, à la *vice-première ministre et ministre des Finances du Canada*, l'honorable Chrystia Freeland, au *ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada*, l'honorable Sean Fraser, au *ministre des Transports et lieutenant du Québec*, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Jean-Bernard Émond, *député à l'Assemblée nationale* et Louis Plamondon, *député à la Chambre des communes*, à la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) et à la *Fédération canadienne des municipalités* (FCM).

ADOPTÉE

09- REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT N° 525-2017, RELATIF AU RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DUPONT ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT N° 568-2023 CONCERNANT LE PAVAGE DE LA RUE DE LA RIVE

12-09-23

-09- a) Résolution de concordance, de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 007 300 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 007 300 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts n°	Pour un montant de :
525 2017	581 800 \$
568 2023	273 935 \$
568 2023	151 565 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 525 2017 et 568 2023, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

1. les billets seront datés du 12 septembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mars et le 12 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024	57 800 \$	
2025	61 000 \$	
2026	64 600 \$	
2027	68 400 \$	
2028	72 500 \$	(à payer en 2028)
2028	683 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et les suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 525-2017 et 568-2023 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 septembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

13-09-23

-09- b) Résolution d'adjudication relativement à un emprunt par billets au montant de 1 007 300 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal*, des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 septembre 2023, au montant de 1 007 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le *ministère des Finances* a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PIERRE-DE SAUREL

57 800 \$	5,43000 %	2024
61 000 \$	5,43000 %	2025
64 600 \$	5,43000 %	2026
68 400 \$	5,43000 %	2027
755 500 \$	5,43000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,43000 %

2- BANQUE ROYALE DU CANADA

57 800 \$	5,44000 %	2024
61 000 \$	5,44000 %	2025
64 600 \$	5,44000 %	2026
68 400 \$	5,44000 %	2027
755 500 \$	5,44000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,44000 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

3- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

57 800 \$	5,55000 %	2024
61 000 \$	5,35000 %	2025
64 600 \$	5,15000 %	2026
68 400 \$	5,15000 %	2027
755 500 \$	5,05000 %	2028

Prix : 98,46400

Coût réel : 5,47837 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PIERRE-DE SAUREL est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accepte l'offre qui lui est faite de la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PIERR- DE SAUREL pour son emprunt par billets en date du 12 septembre 2023 au montant de 1 007 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 525-2017 et 568-2023. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

14-09-23

10- CONTRAT - GESTION AQUATECH AJOUT P.P.6

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité requiert les services professionnels de la firme *Aquatech* pour le suivi de cinq (5) ouvrages de surverse de la municipalité afin de respecter les exigences du MELCC par le biais du ROMAEU;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un ouvrage de surverse à notre entente contractuelle afin de respecter les exigences du MELCC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'ajout du suivi d'un sixième (6) ouvrage de surverse à notre entente contractuelle avec la firme *Aquatech* afin de respecter les exigences du MELCC.

ADOPTÉE

15-09-23

11- TÉLÉMÉTRIE, ACQUISITION D'UN MODULE VOLUCALC

CONSIDÉRANT QUE le système de télémétrie de plusieurs stations de pompage est défectueux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède depuis quelques années à la conversion de ses systèmes télémétriques;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT l'offre de la compagnie *Avensys Solutions* du 18 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'acquisition d'un module Volucalc RT incluant le logiciel de gestion Maidmaps auprès de la compagnie *Avensys Solutions* selon la soumission n° AVEQ23017 au coût de 9 430 \$ plus taxes.

D'ACQUITTER la dépense à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

16-09-23

12- DÉPÔT DU RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport sur la gestion de l'eau potable 2022 en vertu de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du rapport sur la gestion de l'eau potable 2022.

ADOPTÉE

17-09-23

13- FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT), DÉPÔT D'UN PROJET DÉMÉNAGEMENT ET ACQUISITION D'UN NOUVEL ÉCRAN NUMÉRIQUE DOUBLE FACE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire présenter une demande d'aide financière à la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* (FDT) volet ruralité;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention permettrait le déménagement et l'ajout d'un écran numérique à l'intersection des rues Avelin-Péloquin et de la Rive;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède déjà un écran numérique de la compagnie *Libertévision*;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise *NUMMAX Libertévision inc.* pour le déménagement de l'actuel écran, de la fourniture et l'installation d'un nouvel écran numérique double face sur un nouveau pylône selon les soumissions n°1076 et n° 1077 au coût total de 62 659 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉPOSER une demande d'aide financière dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* (FDT) pour le déménagement et l'ajout d'un écran numérique à l'intersection des rues Avelin-Péloquin et de la Rive;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles;

QUE le directeur général, monsieur Maxime Dauplaise, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, l'ensemble des documents relatifs à l'aide financière.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

D'OCTROYER conditionnellement à la signature du protocole d'entente de l'aide financière le contrat à l'entreprise NUMMAX Libertevision inc. pour le déménagement de l'actuel écran, de la fourniture et l'installation d'un nouvel écran numérique double face sur un nouveau pylône selon les soumissions n°1076 et n° 1077 au coût total de 62 659 \$ plus taxes.

D'ACQUITTER la dépense non subventionnée du projet déposé attribuable à la municipalité à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

18-09-23

14- FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AU PARC HENRI-LETENDRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé l'installation à l'ajout d'une aire de jeux au parc Henri-Letendre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de sécuriser l'espace en ajoutant une clôture en bordure du fleuve Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER le service des travaux publics à procéder à la réalisation d'une clôture en bois d'une hauteur de 39 pouces sur une longueur d'environ 100 pieds;

QU'UNE somme maximale de 5 000 \$, à être puisée à même le surplus accumulé non affecté, soit autorisée.

ADOPTÉE

19-09-23

15- DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PNHA 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire présenter une demande de subvention auprès du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés 2023-2024* (PNHA);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aménager un nouveau parc riverain destiné aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet consistera à l'installation d'un abreuvoir, de l'ajout de mobiliers urbains incluant deux bancs berçants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER M. Maxime Dauplaise, directeur général et greffier-trésorier à présenter une demande de subvention au programme *Nouveaux Horizons 2023-2024 pour les aînés* pour un montant de 25 000 \$ et d'autoriser M. le maire, Michel Péloquin et/ou le directeur général, M. Maxime Dauplaise à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, ladite demande.

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

20-09-23

16- PROJET AÎNÉS ACTIFS AUTOMNE 2023

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de poursuivre le programme *Aînés actifs* à l'automne 2023, ce projet s'adresse particulièrement aux personnes de 50 ans et plus;

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer les aînés dans leur volonté d'être actifs;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative répond à deux (2) objectifs du plan d'action de la Politique MADA (*Municipalité Amie Des Aînés*) soit :

- favoriser le développement actif sur le territoire de la municipalité et développer différentes activités de loisir pour les aînés;
- offrir un milieu de vie agréable et favorable aux aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OFFRIR des cours de gymnastique au coût de 840 \$ pour la session d'automne 2023 pour 14 semaines;

D'OFFRIR des cours de tai-chi au coût de 840 \$ pour la session d'automne 2023 pour 14 semaines;

DE DÉFRAYER les frais inhérents à ce projet.

ADOPTÉE

21-09-23

17- AUTRES AFFAIRES

a) Résultats du concours de photos

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de *Paysage culturel patrimonial*, la municipalité a réalisé un concours de photos;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de statuer sur les photographies gagnantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les choix suivants :

- 1^{er} prix monsieur Francis Lussier;
- 2^e prix madame Roxane Péloquin;
- 3^e prix madame Geneviève Paradis.

ADOPTÉE

18- QUESTIONS DU PUBLIC

Henri Frappier: Sécurité sur le chemin du Chenal-du-Moine, section MTQ
Diminution de la vitesse à 50 km/h, ajout d'arrêts aux intersections etc.;

Pascal Samson : Sécurité sur le chemin du Chenal-du-Moine, section MTQ
Diminution de la vitesse à 50 km/h;

Mélissa Jacques : Sécurité sur le chemin du Chenal-du-Moine, section MTQ
Diminution de la vitesse à 50 km/h;



No de résolution
ou annotation

22-09-23

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Nicolas Deguise : Dossier juridique mun. Sads c. Nicolas Deguise;
Pierre Pontbriand : Sécurité sur le chemin du Chenal-du-Moine section
MTQ
Diminution de la vitesse à 50 km/h;
Demande la démission du maire.

19- LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et greffier-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »